

DÉCISION DU CONSEIL
du 22 décembre 2004
portant nomination d'un membre autrichien du Comité économique et social
(2005/19/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et notamment son article 167,

vu la décision du Conseil 2002/758/CE, Euratom du 17 septembre 2002 portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 2002 au 20 septembre 2006 ⁽¹⁾,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Rudolf STRASSER, qui a été portée à la connaissance du Conseil en date du 9 septembre 2004,

vu la candidature présentée par le Gouvernement autrichien,

après avoir recueilli l'avis de la Commission de l'Union européenne,

DÉCIDE:

Article unique

M. Hans KLETZMAYR est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de M. Rudolf STRASSER pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2006.

Fait à Bruxelles, le 22 décembre 2004.

Par le Conseil

Le président

C. VEERMAN

⁽¹⁾ JO L 253 du 21.9.2002, p. 9.